

Histoire d'eau à Leffond

Par arrêté préfectoral en date du 18 août, article 1 " *il est interdit d'utiliser l'eau distribuée par le réseau public de Leffond, commune de Champlitte, pour les usages suivants : la boisson, la fabrication de glace et de glaçons, le lavage des dents, la préparation des aliments, y compris la cuisson (hormis le lavage des aliments)*".

Cet arrêté fait suite à une conclusion de l'ARS (Agence Régionale de Santé) " *le recontrôle montre que l'eau distribuée le jour du prélèvement contient toujours une ou plusieurs molécules de pesticide à une teneur supérieure à la limite de qualité réglementaire. L'eau ne doit pas être consommée.*"

Comment en est-on arrivé là ?

- * **26 mai**, prélèvement d'eau à Leffond : dans la rubrique pesticides divers, il apparaît une teneur d'antraquinone supérieure à la limite. Ces résultats sont transmis en mairie le 20 juillet ! Cette première analyse " *n'entraîne pas de restriction de consommation.*" selon l'ARS.
- * **5 juillet** : nouveau prélèvement : L'analyse confirme la présence d'antraquinone.
- * **18 août** : l'ARS, par téléphone, alerte le maire de Champlitte. L'arrêté préfectoral cité ci-dessus arrivera le 19.
- * **Ce même jour**, l'ARS procède à un 3^{ème} prélèvement d'eau. Les résultats seront connus sous 3 semaines ! Le maire de Champlitte et le maire délégué de Leffond décident d'anticiper en demandant à tous les usagers de la source de la papeterie de ne plus consommer l'eau du robinet. L'après midi même, une distribution d'eau minérale est effectuée auprès de chacun des foyers de Leffond et des hameaux.

Quelques questions :

- Si la consommation d'eau est potentiellement dangereuse, pourquoi ne pas avoir alerté la population dès le 26 mai ?
- Pourquoi un tel délai, 6 semaines, entre le 2^{ème} prélèvement, le 5 juillet, et l'annonce de l'ARS le 18 août ?
- Pourquoi attendre 3 semaines pour obtenir des résultats des analyses du 18 août ?

À ces questions, les réponses administratives de l'ARS ne sont pas satisfaisantes : délais justifiés par le temps nécessaire pour l'analyse par le laboratoire, nécessité d'une 2^{ème} analyse afin de vérifier la tendance "qualité".

Qu'est-ce que l'antraquinone ? C'est la substance active d'un pesticide qui présente un effet répulsif à l'égard des oiseaux. Ce produit était utilisé pour la culture du maïs et du tournesol. Son utilisation est interdite depuis le 15 juin 2010 ! Qui est responsable de cette pollution ?

Une plainte contre X a été déposée auprès de la gendarmerie.

La commune de Champlitte a décidé d'organiser une distribution d'eau à Leffond. Tous les jours, sauf le dimanche, les habitants pourront venir en mairie de Leffond de 14 à 15 heures se ravitailler en eau minérale. Un mot en ce sens est affiché en mairie et sur tous les panneaux de la commune.

La société "Cristalline" a affrété lundi 22 août un camion à ses frais et a livré gracieusement 33 palettes de 84 packs de 6 bouteilles d'eau., soit 24 948 litres ! Cet effort de solidarité mérite d'être salué.

Il est souhaitable que chacun prenne conscience que l'utilisation irraisonnée de produits chimiques a des effets à court et à long terme. Actuellement cette alerte, *peut être* sans conséquence immédiate sur la santé, doit obligatoirement nous faire réfléchir ; l'administration pourrait aussi revoir son fonctionnement lors de tels cas et prendre des mesures immédiates.



Associations :

Par le biais de nombreuses associations, Champlitte offre à chacun, jeunes et moins jeunes, toute une série d'activités sportives ou culturelles.

Pensez dès à présent à vous inscrire, ou à inscrire vos enfants.

Amicale laïque : elle propose à tous, judo, taïso, badminton, tennis de table, échecs, théâtre, espagnol (03 84 65 38 64). Renseignements et inscriptions auprès de **Joël Boyard 03 84 67 62 31** ou **Denis Tisserand 03 84 67 64 52**.

D'autres activités peuvent être mises en place selon les demandes et les possibilités de trouver un animateur confirmé. N'hésitez pas à nous contacter.

ATC : tennis pour les initiés et les novices. Début des cours lundi 12 septembre au gymnase. Contact : **Clovis Grogno 06 76 23 23 56**.

USC : Foot. Entraînements pour les seniors mardis et vendredis 18 h 30
Pour les jeunes : mercredis 14 h 30. **Patrice Colinet 06 47 15 97 96**.

Marche avec le club "la joie de vivre". Tous les jeudis et vendredis matin.
Michel Thiébaud 03 84 67 69 00.

Compars de chanitte : recherche des musiciens et des danseuses et danseurs.
Cindy Gardet : 03 25 84 54 37 ou **06 81 33 78 71**

Harmonie : **Robert Grappotte : 03 84 67 67 12**

Handball club : **Florent Buffet : 06 83 75 86 15**

Bibliothèque : **Paulette Thiébaud 03 84 67 69 00**

Secourisme : Une session de secourisme sera ouverte à partir du mois de septembre dans les locaux du gîte de groupes.

Information et inscription auprès de Gwylene Guenard au 06 21 35 47 63.

Rappel : *Il est interdit de brûler les ordures ménagères, comme les déchets de plastique, à l'air libre ou dans les chaudières.*

Actes de vandalisme

En cette fin de vacances, comme c'est malheureusement souvent le cas en cette période, nous avons eu à déplorer un certain nombre d'actes de malveillance ou de vandalisme : dégradations sur le plateau sportif et les espaces extérieurs du collège : rejet de débris divers, casse sous le préau, (plaques de plafond, vitres, fenêtres forcées), dégradations dans les WC publics place de la mairie, fleurs arrachées... Nous demandons aux ados de bien vouloir respecter les consignes qui leur ont été données à maintes reprises et de faire preuve de plus de civisme.

Par ailleurs, par 2 fois, des panneaux publicitaires ont été arrachés aux entrées de la ville. Une plainte a dû être déposée à la gendarmerie. C'est un préjudice commercial et matériel grave pour les professionnels concernés qui, comme les autres, se battent pour vivre à Champlitte et faire vivre Champlitte.

Ces actes de malveillance vont à l'encontre de ce que nous souhaitons tous : faire de Champlitte un bourg calme, propre, agréable, où il fait bon vivre.

Périscolaire :

Cyril Girouin, Directeur de la garderie et du CLSH quitte Champlitte.

La garderie fonctionnera dès le 5 septembre selon les horaires habituels :

- * Les jours de classe : de 7 h 30 à 8 h45 et de 16 h 30 à 18 h,
- * Le mercredi : de 7 h 30 à 18 heures sans interruption. (repas tiré du sac) au tarif de 1 € 50 de l'heure.

Elle fonctionnera sous la direction de Gwylène Guenard avec 3 animatrices : Géraldine Schweitzer, Nathalie Sanz et Martine Bernier.

Renseignements à la mairie ou dans les locaux de la garderie, rue du marché.

Maison de santé : Elle propose les services gratuits d'une **coordinatrice d'appui**. Permanence tous les vendredis matin. Son rôle, en lien avec le médecin et l'hôpital, est de définir un plan personnalisé de santé et d'assurer un suivi régulier du patient à domicile et de sa famille.

Animations de septembre renseignements 03.84.67.67.19

Samedi 10 20 h	La prise du pouvoir par Louis XIV <i>R. Rossellini</i>	Mini festival de films historiques Salle polyvalente
Dimanche 11 16 h	Tous les matins du monde <i>A. Corneau</i>	
Samedi 24 20 h	Ridicule <i>P. Leconte</i>	
Dimanche 25 16 h	Que la fête commence <i>B. Tavernier</i>	
Du 15 au 30 septembre	Exposition des photos réalisées à l'occasion du concours "regards d'enfants" à l'initiative des Petites Cités Comtoises de Caractère.	Office de Tourisme Corps de garde
17 18 septembre	<i>Journées européennes du patrimoine</i> Visites guidées de la ville, animations au couvent des Augustins, expo photos...	Champlitte et communes associées
Dimanche 2 oct	Ensemble chorale. Musique du moyen âge.	Galerie du Musée



VILLE DE CHAMPLITTE

elus.champlitte@orange.fr

Info municipale n°37
Septembre 2011



Découverte de la viole de gambe dans des lieux insolites de la ville : château, tour des Annonciades, couvent des Augustins, place de la Gargouille.

Déplacement des monuments aux morts

Il est envisagé de regrouper les 2 monuments aux morts de la commune de Champlitte (celui de la guerre de 1870, actuellement vers l'O. T., et le 2^{ème} rue de la république, pour les installer sur un autre espace, place de la mairie.



Ce déplacement permettrait de libérer 2 emplacements qui seraient réutilisés pour l'aménagement urbain et surtout pour éviter les problèmes de circulation que nous rencontrons à chaque cérémonie.

Si vous souhaitez donner votre sentiment sur l'implantation nouvelle, passez en mairie. Nous comptons effectuer ce transfert dans l'automne.

Réfection de la rue de la brèche : La mairie dispose actuellement de 2 projets chiffrés d'aménagement de cette rue. Un troisième est en attente. Les riverains de la rue de la brèche seront invités à une réunion à la mairie avant le choix définitif. (espace de circulation, stationnement, trottoirs...)

La rentrée est parfois l'occasion d'un déménagement. Pensez à prévenir la mairie de vos nouvelles coordonnées. Ces renseignements sont nécessaires entre autres pour l'inscription d'un enfant à l'école, l'ouverture du compteur d'eau, le recensement militaire...

Permanences en mairie

CPAM : tous les mercredis de 9 h à 10 h.

Trésor public : les jeudis de 13 h 30 à 15 h 30

Assistante sociale : Un mardi sur 2 de 9 h 30 à 12 h sur rendez-vous.

Pour durer sur Champlitte, ces permanences comme les services publics (poste par exemple) ont besoin d'un taux de fréquentation minimum.